



VOUS ETES APPRENTI-E

QUELLES SONT LES DEMARCHES QUE VOUS DEVEZ REALISER ?

- Compléter en ligne votre **fiche de pré-inscription au CFA** via un lien transmis par votre établissement de formation.
- Signer votre **contrat d'apprentissage** en 3 exemplaires originaux.
- Déclarer votre changement de situation en complétant le formulaire « **Demande de mutation** » de la CPAM
Pour plus d'information : www.ameli.fr
- Déclarer votre **changement de situation** auprès de votre CAF
Pour plus d'information : www.caf.fr

Vous recevrez votre **Carte étudiante des métiers** et votre **Certificat de scolarité** quand votre contrat d'apprentissage aura été visé par le CFA.

Dans le même temps, votre entreprise doit effectuer au plus tard à la date de votre embauche votre **Déclaration Préalable d'Embauche (DPAE)** et prendre rendez-vous pour votre **Visite d'Information et de Prévention** (ex : Visite Médicale).

DECLARATION D'IMPOTS SUR LE REVENU

Les salaires versés aux apprentis munis d'un contrat répondant aux conditions prévues par le code du travail sont exonérés d'impôt sur le revenu dans une limite égale au montant annuel du SMIC.

Le montant annuel du SMIC de référence pour cette exonération est obtenu en multipliant le montant du SMIC horaire brut au 1er juillet de l'année d'imposition par 1 820 heures (35 heures x 52).

Vous ne devez donc déclarer que la partie du salaire supérieure à cette somme. En cas d'entrée en apprentissage ou de fin d'apprentissage en cours d'année, la limite d'exonération doit être ajustée en fonction de la durée d'apprentissage.

Pour plus d'information : www.service-public.fr

QUELLES SONT LES AIDES DONT VOUS POUVEZ BENEFICIER ?

- De l'aide **Transport, Hébergement, Restauration** sous forme de chéquier distribué en milieu d'année par votre CFA IFA des ALPES.
- D'une **carte gratuite (Illico SOLIDAIRE)** et valable un an qui **vous offre 75 % de réduction** sur tous les parcours TER en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vous permet également **de voyager gratuitement** dans le cadre de vos déplacements liés à un **entretien d'embauche ou un entretien préalable de formation professionnelle**.
Pour plus d'information : www.ter.sncf.com
- De la **participation légale de votre employeur au transport** : votre abonnement aux transports publics, pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, est financé à hauteur de 50 %.
Pour plus d'information : **renseignez-vous auprès de votre employeur.**
- D'une **réduction du coût de votre loyer** pendant 6 à 18 mois (**Mobili-jeune**). ←
- D'un **prêt gratuit** d'une durée maximale de 36 mois vous permettant de payer le dépôt de garantie pour la location de votre logement (**Loca Pass**). ←
- D'un **Pass Région** (jusqu'au BTS), carte permettant d'obtenir des avantages et des bons plans.
Pour plus d'information : passregion.auvergnerhonealpes.fr

**Pour plus
d'information :**
www.actionlogement.fr

FONDS SOCIAL DU CFA

Les familles et les jeunes en difficulté peuvent être aidés à régler leurs factures de cantine et d'internat ou même à financer d'autres dépenses.

Pour plus d'information : [contacter votre CFA IFA des Alpes](#).

PRIME D'ACTIVITE

La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Les salariés et fonctionnaires de 18 ans ou plus peuvent en bénéficier sous certaines conditions.

Pour plus d'information : www.service-public.fr ou www.caf.fr

ARPE

Elle est destinée aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (BTS et DCG) qui entrent sur le marché du travail et les diplômés par la voie de l'apprentissage.

Pour plus d'information : www.etudiant.gouv.fr/arpe

QUELS SONT LES AUTRES ORGANISMES QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER ?

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ce dernier peut vous venir en aide en cas de nécessité ; faire face à vos dépenses, trouver un hébergement d'urgence ou vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'information : [contacter votre commune de résidence](#).

CENTRE DE SANTE DE L'UNIVERSITE DE GRENOBLE

Une équipe de professionnels de la santé assure un accueil, des consultations et des actions de prévention au Centre de Santé de l'Université de Grenoble.

Pour plus d'information : sante.grenoble-univ.fr

MISSIONS LOCALES

Pour plus d'information : www.missions-locales.org

POLE EMPLOI

Pour plus d'information : www.pole-emploi.fr



IFA DES ALPES

3 avenue Marie Reynoard - 38100 GRENOBLE

☎ : 04.76.49.04.77. - @ : ifa.des.alpes@wanadoo.fr

Site internet : www.ifa-alpes.fr